

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 31 1979



Distr.
GENERALE

A/C.2/34/12
29 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 125 de l'ordre du jour

MESURES D'ASSISTANCE A LA REPUBLIQUE DOMINICAINE ET A
LA DOMINIQUE A LA SUITE DES DEGATS CATASTROPHIQUES
CAUSES DANS CES PAYS PAR LE CYCLONE "DAVID" ET LE
CYCLONE "FREDERIC"

Lettre datée du 29 octobre 1979 adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Barbade auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le rapport sur les effets du cyclone "David" sur le Commonwealth de la Dominique, (E/CEPAL/PLEN.13/G2) établi par un groupe d'experts de la Commission économique pour l'Amérique latine.

Dans ce rapport sont également indiquées les dépenses essentielles qu'entraîneront le relèvement et la reconstruction du Commonwealth de la Dominique et déterminés un certain nombre de domaines dans lesquels il devra être fait appel à l'assistance internationale.

Attendu que l'Assemblée générale a décidé d'examiner, au titre du point 125 de son ordre du jour, qu'elle a renvoyé à la Deuxième Commission, la question des mesures d'assistance au Commonwealth de la Dominique à la suite des dégâts catastrophiques causés par le cyclone "David", je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le rapport susmentionné comme document de l'Assemblée générale.

Le représentant permanent,

(Signé) R. G. MAPP